SYNDICAT DES EAUX

EURON MORTAGNE

Comité syndical

17/12/2022 – BORVILLE

Appel

excusés :

Sébastien LITAIZE, Serge ROUSSEL, Olivier BERTON, Christian MOUGEL, Corentin JEROME, Antonin HETT, Michel DUPALUT, Thierry MERCIER, Patrice GEOFFROY, Arnaud GROSJEAN, Jérôme HUMBERT, Julien MERCIER, Patrick ROESCH, Nicolas BALLAND, Julien GUYET, M. DOUCET, Hervé POIROT

Quorum

membres en exercice = 72

quorum = 37

membres présents = 37

pouvoirs : 3

PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- décisions du Bureau et du Président
- avancement UPEP Virecourt
- avancement PPI 2021-2025
- avancement PGSSE
- adhésion contrat groupe assurance statutaire
- candidature CA Agence France Locale
- révision n° 5 du PPI 2021-2025
- DM n°2 budget principal
- DM n°2 budget régie production
- budget primitif 2023 budget principal
- durée d'amortissement aménagement de terrains régie production
- budget primitif 2023 régie production
- règlement du service public de l'eau Euron Mortagne
- distribution flyers info eau potable aux abonnés
- questions diverses

Délibération n°2022-38

DESIGNATION :
SECRETAIRE DE SEANCE
Denis EURIAT

INFORMATION
Décisions du Bureau Syndical

SYNDICAT :

Attribution AEP VILLACOURT Rue du Mont : PRESTINI TP – **216 186,00 € HT**

Attribution MAPA_2022_DAMAS : BONINI SAS – **515 449,10 € HT**

Convention prestations intégrées XDEMAT 2022-2026 – 375,00 € HT (75 € / an)

INFORMATION
Décisions du Président

MARCHES PUBLICS SYNDICAT :

Prestation d'assistance élaboration RS : PROFIL IDE – **1 900,00 € HT**

Création purge rue du Colombier Saint-Germain : SAUR – **1 953,75 € HT**

Javellisations 2 réservoirs Gerbéviller : SAUR – **11 989,42 € HT**

Création point de d'auto-prélèvement mise en distribution : SAUR – **1 335,75 € HT**

Vannes et purges Haigneville : SAUR – **4 082,80 € HT**

Sectorisation / réduction pression Haigneville : SAUR – **15 380,00 € HT**

Impression 3600 flyers « info eau » : APACHE COLOR – **90,00 € HT**

INFORMATION
Décisions du Président

MARCHES PUBLICS REGIE PRODUCTION :

Plantations talus UPEP : PAUCHARD – **3 197,34 € HT**

Sécurisation temporaire sol réservoir Saint-Germain : SUEZ – **640,00 € HT**

Vérifications protection collectives rés. Saint-Germain : SUEZ / BUREAU VERITAS – **769,00 € HT**

Nettoyage rés. Saint-Germain avant lavage cuve : SUEZ/ST – **3 833,00 € HT**

INFORMATION
avancement « UPEP Euron Mortagne »

Réception avec réserves « conception – réalisation UPEP » : 02/11/2022

Point levée réserves : 21/12/2022

Chiffrage demandé : capteurs de pression refoulement

Chiffrage demandé : débitmètre prélèvement puits principal

Chiffrage demandé : réparation ligne pilote

Consultation « essais de garantie » : début 2023 pour réalisation en juin 2023

Consultation « déconstruction ancienne station et renaturation » : début 2023

Information
Avancement des dossiers PPI 2021-2025

I. EQUIPEMENT RESEAU

A. SECTORISATION + B. STABILISATION :

- Financement AERM 50% notifié : 119 072,00 €

Information
Avancement des dossiers PPI 2021-2025

IV. RENOUVELLEMENT OUVRAGES

B. ANTI-INTRUSION-VIGIPIRATE :

- 1ère partie terminée en septembre 2021
- 2ème partie terminée en février 2022
- fin à réaliser dans le cadre du PGSSE volet « distribution » - chiffrage en cours

Information
Avancement des dossiers PPI 2021-2025

V. RENOUVELLEMENT « plan de relance »

- Rappel 1 : les 2 communes de Damas et de Rozelieures ont demandé ces travaux de renouvellement pour pouvoir ensuite procéder à l'enfouissement des réseaux secs et/ou à la réfection de la voirie (aménagement, chaussée). La commune de Villacourt souhaitait grouper ces travaux avec l'assainissement collectif ;

- Rappel 2 : les communes financent 66% (offres de concours) et les aides du plan de relance AERM viennent en déduction de cette participation.

Information
Avancement des dossiers PPI 2021-2025

V. RENOUVELLEMENT « plan de relance »

A. VOIRIE – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS

DAMAS AUX BOIS :

- Marché de travaux : BONINI SAS
- Début période de préparation : 15/12/2022
- Démarrage prévisionnel des travaux : février 2023

Information
Avancement des dossiers PPI 2021-2025

V. RENOUVELLEMENT « plan de relance »

A. VOIRIE – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS

ROZELIEURES :

- Projet initial abandonné (pas d'aides AERM)
- Schéma directeur aménagement urbain en cours
- Première phase travaux Rue du Capitaine Durand
- Groupement de commande Commune – SIE envisagé
- Travaux en 2023 – 2024
- Dépôt nouveau dossier de demande d'aide

Information
Avancement des dossiers PPI 2021-2025

VI. RENOUVELLEMENT « hors relance »

- Rappel 1 : la commune de Essey-la-Côte a demandé ces travaux de renouvellement pour améliorer la défense incendie sur la commune ;

- Rappel 2 : la commune finance 80% et il n'y a pas d'aides du plan de relance AERM.

Information
Avancement des dossiers PPI 2021-2025

VI. RENOUVELLEMENT « hors relance »

A. DEFENSE INCENDIE

ESSEY-LA-CÔTE :

- Elaboration DCE en cours
- Consultation 2023

Information
Avancement des dossiers PPI 2021-2025

IV. RENOUVELLEMENT OUVRAGES

A. MISE EN CONFORMITE - SECURITE DES RESERVOIRS :

- dossier mené avec SAUR sans le cadre du PGSSE « volet distribution »
- Chiffrage en cours

Information
Avancement des dossiers PPI 2021-2025

VIII. SECURISATION

Rappel : orientation ne dépendant pas que du syndicat

A. RENOUVELLEMENT « CANALISATION 300 » CHARMOIS

- Pas de rupture lors de la mise en service en novembre 2022

C. CHLORATION RELAIS LOREY

- Dossier à reprendre en 2023

D. REMPLACEMENT DES POMPES BOIS D'EINVILLE

- Nouveau dossier suite à la mise en service de novembre 2022
- Chiffrage en cours

Information
Avancement des dossiers PPI 2021-2025

IX. URGENCES PGSSE

B. IMPREVUES

- Purge rue du Colombier à Saint-Germain (trim 4 2022)
- Purges et vannes d'isolement Haigneville (trim 4 2022)

Information
Avancement des dossiers PPI 2021-2025

X. AMELIORATIONS AEP DIVERSES

C. IMPREVUES

- Javellisation réservoir Cimetière Gerbéviller (trim 4 2022)
- Javellisation réservoir Gendarmerie Gerbéviller (trim 4 2022)

INFORMATION

AVANCEMENT DU PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DES EAUX EURON MORTAGNE

PRESENTATION PAR LE SYNDICAT EURON MORTAGNE
LORS DE L'ATELIER « PGSSE TOUR »
DU 17/11/2022 A GERBEVILLER

RETOUR D'EXPERIENCE EN 4 POINTS

1/ Présentation du Syndicat des Eaux Euron Mortagne

2/ Pourquoi engager une démarche PGSSE ?

3/ Comment l'intégrer à la gestion du service ?

4/ Où en sommes-nous ?

1/ LE SYNDICAT DES EAUX EURON MORTAGNE

36 communes rurales – 7500 habitants – 3500 abonnés

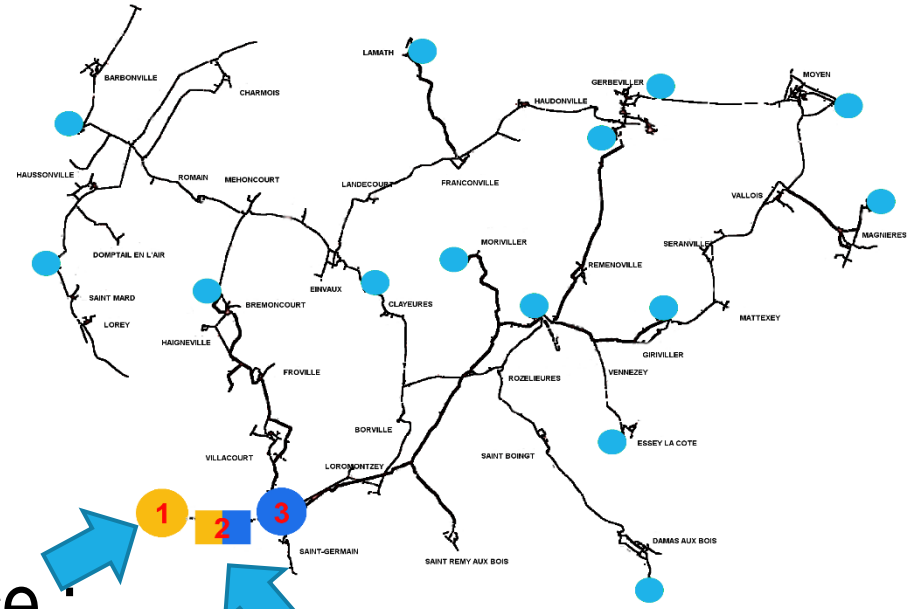

Une ressource : nappe alluviale Moselle

Une unité de production neuve (2022) - 750 000 m3 / an

1/ LE SYNDICAT DES EAUX EURON MORTAGNE

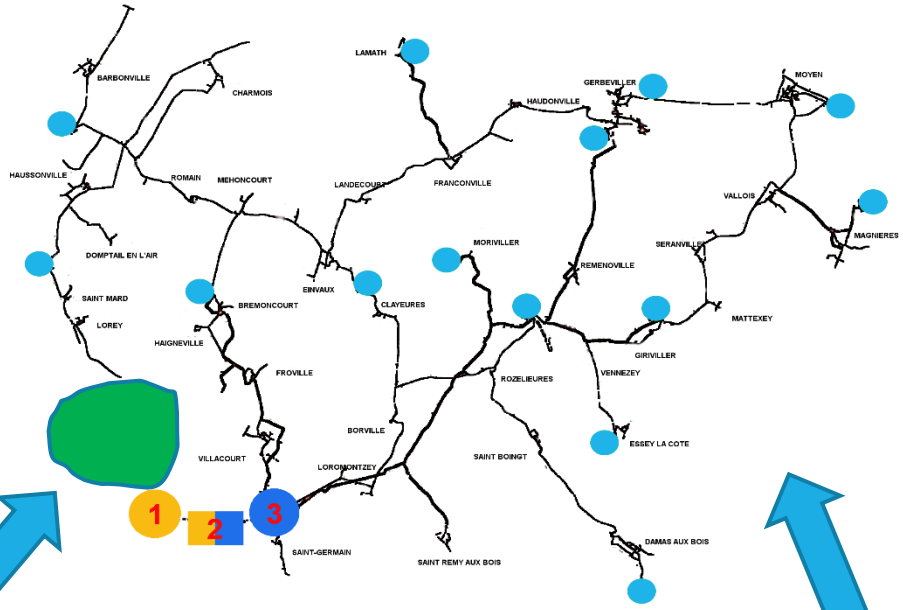

100 000 m3 exportés vers SIE Bayon Virecourt

450 000 m3 consommés sur Euron Mortagne

1/ LE SYNDICAT DES EAUX EURON MORTAGNE

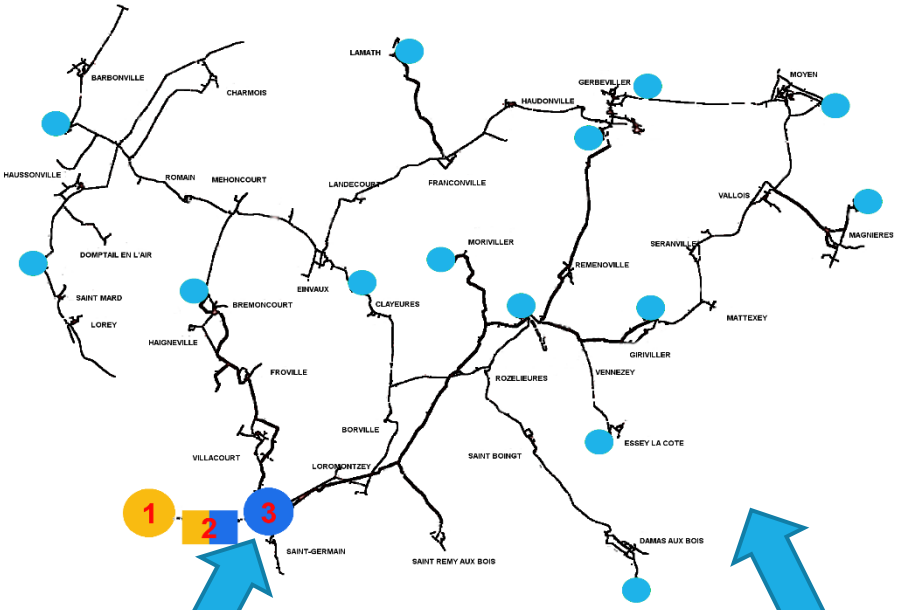

Un réservoir de tête - château d'eau 1600 m3

14 réservoirs

1/ LE SYNDICAT DES EAUX EURON MORTAGNE

215 kms de réseau - rendement 75%

1 interconnexion de secours (ressource Meurthe)

3 modes de gestion du service :

Captage – production – stockage de tête : régie avec prestataire
Adduction – stockage – distribution : concession de service public
Investissement via plan pluriannuel : syndicat

Prix « 120 m3 » : 4,16 € TTC / m3

POURQUOI ENGAGER UNE DEMARCHE PGSSE ?

- **Déclencheur** : appel à projets ARS Grand-Est 2020

- **Intérêt** pour la démarche PGSSE :

  - obligatoire à terme : pourquoi attendre ?
  - outil de planification des investissements
  - utile pour le suivi des contrats d'exploitation

- **Facilitateurs** :

  - accompagnement - animation par ARS / Hydreos
  - formation CNFPT (agent + élu)

COMMENT INTEGRER LA DEMARCHE PGSSE A LA GESTION DU SERVICE ?

- **2 conditions** :

  - le PGSSE n'est pas un « dossier » de plus : il doit s'intégrer pleinement à la réalité de la collectivité

  - en cas de délégation ou de prestation : il doit être prévu au(x) contrat(s), idéalement lors de la consultation et à défaut par avenant

- **1 point d'attention** : en cas d'interconnexions, les collectivités voisines doivent être associées à la démarche

OU EN SOMMES-NOUS ?

2026 : transfert de la compétence « eau potable » aux intercommunalités : nouvelle organisation ?

Fin 2025 : fin des contrats Euron Mortagne (concession de service « distribution », prestation de service « production »)

Juin 2025 : consultations pour de nouveaux contrats 2026-20??

Durée d'une « boucle » PGSSE = 18 mois … en théorie

Prendre en compte les différentes orientations du **PPI 2021-2025 :**

- programme d'équipement des réseaux : sectorisation / gestion des pressions (courant 2023)
- enveloppe sécurisation ouvrages : malveillance, sécurité ouvrages / personnel (2023)
- **réalisation étude diagnostic globale du système AEP** (fin 2023 et 2024)
- enveloppe « sécurisation Vallées Meurthe et Moselle » (2023 …)
- enveloppe « urgences PGSSE » (2021-2025)

GOUVERNANCE DU PGSSE EURON MORTAGNE

COMITE DE PILOTAGE

Bureau syndical / conseil d'exploitation de la Régie Production

+ COTECH PGSSE « production » (incl. prestataire SUEZ EAU France)

+ COTECH PGSSE « distribution » (incl. concessionnaire SAUR)

EQUIPE DE COORDINATION

Président + Agent

GOUVERNANCE DU PGSSE EURON MORTAGNE

Volet « distribution »

COMITE TECHNIQUE

Equipe de coordination
+ Equipe SAUR
+ ARS (54 + 88)
+ invités thématiques

EQUIPE SAUR

référent interne PGSSE
chef de secteur
agent d'exploitation
technicien traitement selon thématiques
responsable de territoire
ingénieur stagiaire

GOUVERNANCE DU PGSSE EURON MORTAGNE

Volet « production »

COMITE TECHNIQUE

Equipe de coordination
+ Equipe SUEZ EAU FRANCE
+ ARS (54)
+ invités thématiques (SAUR, collectivités voisines)

EQUIPE SUEZ EAU FRANCE

En cours de constitution

METHODOLOGIE PGSSE EURON MORTAGNE

RÔLES DES INSTANCES

COMITE DE PILOTAGE : **VALIDATION**
EQUIPE DE COORDINATION PRPDE : **ANIMATION**
COMITE TECHNIQUE : **IMPLEMENTATION**
EQUIPE SAUR / SUEZ : **EXPERTISE TECHNIQUE**

TRAVAUX AVANT COTECH

RT TERRAIN : équipe SAUR ou SUEZ seule, 2 réunions pour 1 RT PRPDE
RT PRPDE : équipe SAUR ou SUEZ + équipe coordination + invités

METHODOLOGIE PGSSE EURON MORTAGNE

Référence : **guide ASTEE** « Initier, mettre en place, faire vivre un PGSSE »

MODULE 1
CONSTITUTION DE L'EQUIPE

MODULE 2
DESCRIPTION DU SYSTÈME DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION

MODULE 3
IDENTIFICATION DES DANGERS ET EVENEMENTS DANGEREUX
EVALUATION DU RISQUE INITIAL

MODULE 4
DETERMINATION DES MESURES DE MAÎTRISE DES RISQUES
REEVALUATION ET CLASSIFICATION DU RISQUE RESIDUEL PAR PRIORITE

METHODOLOGIE PGSSE EURON MORTAGNE

Référence : **guide ASTEE** « Initier, mettre en place, faire vivre un PGSSE »

MODULE 5
ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET MAINTIEN D'UN PLAN D'ACTIONS

MODULE 6
SUIVI DES MESURES DE MAÎTRISE DES RISQUES

MODULE 7
VERIFICATION DE L'EFFICACITE DU PGSSE

METHODOLOGIE PGSSE EURON MORTAGNE

Référence : **guide ASTEE** « Initier, mettre en place, faire vivre un PGSSE »

MODULE 8
ELABORATION DE PROCEDURES DE GESTION

MODULE 9
MISE AU POINT DE PROGRAMMES D'APPUI

MODULE 10
PLANIFICATION ET REEXAMEN DU PGSSE

ECHEANCIER PREVISIONNEL VOLET DISTRIBUTION

Prochaines échéances :

- **MODULE 2 : la PRPDE listera les documents disponibles, prévus à court terme, indisponibles, à mettre à jour**
- **MODULES 3-4-5 : Tournée des réservoirs sur tour et semi enterrés le 07/10/2022 = RT PRPDE n°1 (protection malveillance + sécu personnel)**
- **MODULES 3-4-5 : RT PRPDE n°2 fin 2022 : maîtrise du risque « vulnérabilité face aux actes de malveillance » sur les ouvrages**
- **MODULES 3-4-5 : RT PRPDE n°3 au plus tôt : maîtrise du risque en cas de délestage électrique hiver 2022-2023**
- **COTECH n°1 : fin janvier 2023**

Délibération n°2022-39

Contrat groupe assurance statutaire 2023-2026

Plutôt que de passer un marché propre, il est proposé d'adhérer au contrat groupe CDG54 ci-après présenté

- **Pourquoi s’assurer ?**

➡

- Les collectivités territoriales ont des obligations à l’égard de leur personnel (loi n°84-53 du 26 janvier 1984). Elles doivent **supporter le paiement des salaires des agents arrêtés pour raisons de santé**

- Par conséquent, les risques financiers résultant de ces obligations peuvent être onéreux et se chiffrer en des centaines de milliers d’euros.

- Pour exemple : un AVC sur le lieu de travail représente environ **150 000 €** de frais d’hospitalisation sur la première année.

Sécurité financière

→ **Pour couvrir les coûts de remplacement**

→ **Pour maintenir le service public**

Des conditions tarifaires négociées et adaptées

	Agents affiliés à la CNRACL	TAUX
	Tous risques, franchise* de **10 jours fixes en maladie ordinaire**	**6,85 %**
	Tous risques, franchise de **15 jours fixes en maladie ordinaire**	**6,58 %**
	Tous risques, franchise de **30 jours fixes en maladie ordinaire**	**5,93 %**
Nouveauté	Tous risques, franchise de **15 jours sur tous les risques**	**6,27 %**
Nouveauté	Tous risques, franchise de **30 jours sur tous les risques**	**5,43 %**

	Agents affiliés à l'IRCANTEC	TAUX
	Tous risques, franchise **10 jours fixes en maladie ordinaire**	**1,20 %**
Nouveauté	Tous risques, franchise **15 jours fixes en maladie ordinaire**	**1,10 %**

Franchise* : Délai ferme fixé contractuellement sur lequel votre collectivité ne perçoit pas de remboursement par l'assurance statutaire.

Délibération n°2022-40

APPEL A CANDIDATURES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AGENCE FRANCE LOCALE – SOCIETE TERRITORIALE

L'AFL a lancé un appel à candidatures à l'ensemble de ses actionnaires pour renouveler son conseil d'administration en 2023

L'élection se déroulera lors de l'AG du 23/05/2023

M. Le Président propose que le SIE Euron Mortagne soit candidat pour le collège électoral du bloc communal, où 3 sièges sur 10 sont réservés au collectivités de moins de 10 000 habitants

Il convient de désigner un représentant titulaire (Nicolas GERARD) et son suppléant (Vincent COTTEL)

Délibération n°2022-40

Réalisation d'emprunts

3 types de banques :

1/ banques privées universelles

2/ banques qui appartiennent à l'Etat (groupe CDC-La Poste)

3/ banque qui appartient aux collectivités locales (AFL)

Délibération n°2022-40

Emprunts AFL vs Euron Mortagne :

REGIE : 1,75 M€ sur 20 ans
SYNDICAT : 0,75 M€ sur 5 ans

Délibération n°2022-40

AGENCE France LOCALE 2021 :

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

FONDS PROPRES :

243
millions de capital promis
par les collectivités actionnaires.

LE MARCHÉ OBLIGATAIRE :

6,6 MILLIARDS D'EUROS
levés sur les marchés financiers
depuis 2015.

206
investisseurs.

Près d'
1,5 MILLIARD D'EUROS
levé en 2021.

Commune de Bora-Bora (987)
Vue d'ensemble

OÙ VA L'ARGENT ?

Nos collectivités actionnaires au 31 décembre 2021 :

496 COLLECTIVITÉS

- 4 Régions
- 10 Départements
- 2 Collectivités d'Outre-mer
- 14 Métropoles
- 5 Communautés urbaines
- 25 Communautés d'agglomération
- 42 Communautés de communes
- 6 Établissements publics territoriaux
- 15 Syndicats mixtes et intercommunaux
- 373 communes

52%
de la population française résident dans une collectivité membre de l'AFL.

20 %
poids des membres de l'AFL dans la dette publique locale au 31 décembre 2021.

85 COLLECTIVITÉS
devenues actionnaires en 2021.

Notre plus petit membre
au 31 décembre 2021
Syndicat intercommunal des Eaux de Sommerviller Vitrimont (54)

Notre plus grand membre
au 31 décembre 2021
Région Occitanie : 5,9 millions d'habitants.

FOCUS SUR 2021

À QU SERT

1,2 MILLIARD €
de crédits octroyés.

286 CONTRATS
de crédit signés.

193 COLLECTIVITÉS
ont emprunté auprès de l'AFL.

80 %
c'est la part des consultations dans lesquelles l'AFL est retenue.

5,6 MILLIARDS €
de crédits octroyés depuis 2015.

Notre plus petit crédit
en 2021 :
15 000€

Notre plus gros crédit
en 2021 :
55 millions €

Environ
40 %
part de marché en financement parmi les membres de l'AFL.

Délibération n°2022-41
PPI 2021-2025 - Révision n°5

	Orientations	Coût HT Révision n°5
I.	EQUIPEMENT RESEAU	285 406 €
II.	ETUDE DIAGNOSTIC GLOBALE	200 000 €
III.	RENOUVELLEMENT CANA TRANSFERT	540 000 €
IV.	RENOUVELLEMENT OUVRAGES	266 643 €
V.	IMPACT PROJETS COMMUNAUX « relance »	962 238 €
VI.	IMPACT PROJETS COMMUNAUX « hors relance »	66 167 €
VII.	EXTENSIONS	0 €
VIII.	SECURISATION SECOURS	628 000 €
IX.	URGENCES QUALITE PGSSE	54 930 €
X.	AMELIORATIONS AEP DIVERSES	76 324 €
	TOTAUX	3 079 708 €

Délibération n°2022-41
PPI 2021-2025 - Révision n°5

Agence de l'Eau	554 223 €
Communes et sécurisation	996 479 €
Reste à charge SIE	1 529 007 €
Autofinancement HT	226 134 €
Capital emprunté sur 5 ans	1 302 873 €
Annuité nouvel emprunt	287 000 €
Recettes supplémentaires HT / an	202 000 €
Recettes supplémentaires moyennes HT / m3	0,51 €

Délibération n°2022-42

DM2 – budget principal 2022

SECTION D'EXPLOITATION	Après DM1	Après DM2
Dépenses d'exploitation 2022	741 364,90 €	348 864,90 €
Recettes d'exploitation 2022	580 013,00 €	580 013,00 €
Excédent d'exploitation reporté	555 651,62 €	555 651,62 €
Total recettes d'exploitation 2022	1 135 664,62 €	1 135 664,62 €
Excédent prévisionnel d'exploitation 2022	394 299,72 €	786 799,72 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Restes à réaliser en dépenses d'investissement 2021	2 454 699,78 €	2 454 699,78 €
Dépenses d'investissement 2022	959 523,51 €	785 898,21 €
Total dépenses d'investissement 2022	3 414 224,18 €	3 240 597,99€
Restes à réaliser en recettes d'investissement 2021	2 715 084,89 €	2 715 084,89 €
Recettes d'investissement 2022	848 943,70 €	522 409,00 €
Solde d'investissement 2021 reporté	134 562,89 €	134 562,89 €
Total recettes d'investissement 2022	3 734 591,48 €	3 372 056,78 €
Solde prévisionnel d'investissement 2022	+ 320 367,30 €	+ 131 458,79 €

Délibération n°2022-43

DM2 – budget régie 2022

SECTION D'EXPLOITATION	Après DM1	Après DM2
Dépenses d'exploitation 2022	508 000,00 €	508 000,00 €
Recettes d'exploitation 2022	545 000,00 €	545 000,00 €
Excédent d'exploitation 2021 reporté	131 193,80 €	131 193,80 €
Total recettes d'exploitation 2022	676 193,80 €	676 193,80 €
Résultat prévisionnel d'exploitation 2022	+ 168 193,80 €	+ 168 193,80 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Restes à réaliser en dépenses d'investissement 2021	1 635 230,75 €	1 635 230,75 €
Dépenses d'investissement 2022	561 732,33 €	953 732,33 €
Total dépenses d'investissement 2022	2 196 963,08 €	2 588 963,08 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement 2021	693 377,57 €	693 377,57 €
Recettes d'investissement 2022	648 960,00 €	658 960,00 €
Solde d'investissement 2021 reporté	1 308 322,62 €	1 308 322,62 €
Total recettes d'investissement 2022	2 665 660,19 €	2 660 660,19 €
Solde prévisionnel d'investissement 2022	+ 106 697,11 €	+ 71 697,11 €

Délibération n°2022-44

BP – budget principal 2023

A partir du 01/01/2023 :

Pas de changement dans la grille tarifaire « part syndicat »

Abonnement : 20 €
0 à 50 m3 : 0,9976 € HT / m3
51 à 150 m3 : 1,0180 € HT / m3
151 à 300 m3 : 1,2216 € HT / m3
301 m3 à au-delà : 0,9773 € HT / m3

Délibération n°2022-44

BP – budget principal 2023

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation 2023	1 137 850,00 €
Recettes d'exploitation 2023	660 013,00 €
Excédent d'exploitation prévisionnel 2022	600 000,00 €
Total recettes d'exploitation 2023	1 260 013,00 €
Excédent prévisionnel d'exploitation 2023	+ 122 163,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Restes à réaliser en dépenses d'investissement 2022	2 971 620,24 €
Dépenses d'investissement 2023	240 000,00 €
Total dépenses d'investissement 2023	3 211 620,24 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement 2022	2 236 310,27 €
Recettes d'investissement 2023	875 500,00 €
Solde prévisionnel d'investissement 2022 reporté	100 000,00 €
Total recettes d'investissement 2023	3 211 810,27 €
Solde prévisionnel d'investissement 2023	+ 190,03 €

Délibération n°2022-45

REGIE PRODUCTION
DUREE D'AMORTISSEMENT
AMENAGEMENTS DE TERRAIN

- Rappel durées déjà adoptées :

- Ouvrages (constructions) : 50 ans
- Canalisations : 40 ans
- Equipements (installations techniques) : 15 ans
- Matériel informatique : 2 ans

- Durée proposée :

- Aménagements de terrains : **20 ans**

Délibération n°2022-46

BP – budget régie 2023

AJUSTEMENT prévisionnel AP/CP
« UPEP Virecourt »

CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL AUTORISATION DE PROGRAMME
(HT)	(HT)	(HT)	(HT)	
435 526,67 €	1 442 286,25 €	2 370 601,51 €	242 180,84 €	**4 490 595,27 €**

Délibération n°2022-46

BP – budget régie 2023

A partir du 01/01/2023 :

Hausse des coût inconnue (énergie, indexes révision prix)

Pas de changement du tarif VEG en 2023: 0,82 € HT / m3

Probable adoption d'un nouveau tarif en 2023
pour application en 2024

Délibération n°2022-46

BP – budget régie 2023

SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses d'exploitation 2023	618 000,00 €
Recettes d'exploitation 2023	545 000,00 €
Excédent d'exploitation prévisionnel 2022 reporté	100 000,00 €
Total recettes d'exploitation 2023	745 000,00 €
Résultat prévisionnel d'exploitation 2023	+ 127 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Restes à réaliser en dépenses d'investissement 2022	67 904,57 €
Dépenses d'investissement 2023	324 276,27 €
Total dépenses d'investissement 2023	392 180,84 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement 2022	311 465,41 €
Recettes d'investissement 2023	178 000,00 €
Solde prévisionnel d'investissement 2022 reporté	70 000,00 €
Total recettes d'investissement 2023	559 465,41 €
Solde prévisionnel d'investissement 2023	+ 167 284,57 €

Délibération n°2022-47

ADOPTION DU REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE EURON MORTAGNE

- Base de travail = RS actuel
- Mise en cohérence avec le contrat de concession
- Prise en compte des évolutions règlementaires
- Adaptations au contexte Euron Mortagne
- Intégration au contrat de concession par avenant
- Prochaines évolutions à prévoir dans le cadre du PGSSE

INFORMATION

DISTRIBUTION DU FLYER « INFO EAU POTABLE 2022 »

SYNDICAT DES EAUX EURON MORTAGNE

12, rue Maurice Barrès – 54830 GERBEVILLER
https://eaux-euron-mortagne.fr

#1/2022

INFOS EAU POTABLE

D'où vient votre eau potable ?

1 L'eau « brute » est d'abord **captée par des puits de 7 mètres de profondeur, creusés dans la nappe alluviale de la Moselle, à Virecourt**.

2 Elle subit ensuite plusieurs **traitements** permettant de la rendre consommable conformément à des **normes de santé publique** fixées par l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

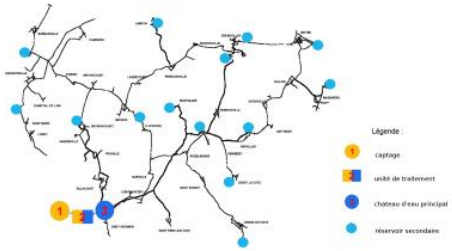

Quel chemin l'eau parcourt-elle avant d'arriver à votre compteur ?

3 Le **château d'eau principal**, situé sur un point haut à Saint-Germain, est un réservoir sur tour de 1600 m3. L'eau traitée y est envoyée par pompage au niveau de l'unité de potabilisation. De là-haut, l'eau descend sous pression, grâce à son propre poids, vers **des canalisations d'adduction que l'on peut appeler les artères principales du réseau**.

Ensuite ces canalisations d'adduction desservent directement les **réseaux de distribution** des communes situées sur leur passage et/ou les **14 réservoirs secondaires situés sur des points hauts**. Chaque réservoir secondaire est équipé d'un **dispositif de traitement « relais »** qui permet de maintenir un niveau de désinfection minimal en tout point du réseau. De ces réservoirs secondaires, l'eau peut de nouveau redescendre sous pression vers de nouvelles canalisations d'adduction et/ou vers les réseaux de distribution des communes situées à proximité.

Enfin, l'eau est délivrée chez vous grâce à des **branchements raccordés sur les réseaux de distribution**. Chaque branchement se termine au niveau des **compteurs**. A la sortie des compteurs viennent se greffer **vos réseaux privés**.

SYNDICAT DES EAUX EURON MORTAGNE

12, rue Maurice Barrès – 54830 GERBEVILLER
https://eaux-euron-mortagne.fr

#1/2022

INFOS EAU POTABLE

Nouveau prix du service eau potable depuis le 1er janvier 2022 :

Exemple de facture d'eau potable pour une consommation de 120 m3 par an

Prix du service - part fixe en € HT	55,00 €
Prix du service - part variable en € HT pour 120 m3 consommés	376,74 €
Redevance lutte contre la pollution en € HT pour 120 m3 consommés	42,00 €
TVA 5,50 %	26,06 €
TOTAL TTC	**499,80 €** (soit 4,16 € / m3)

NB : le total TTC au 31/12/2021 était de 379,34 €, soit 3,16 € TTC / m3

« **L'eau paie l'eau** » : ici comme partout en France, les infrastructures d'eau potable et les charges d'exploitation qui s'y rapportent sont financées exclusivement par les abonnés au service. Par conséquent, lorsque des investissements sont nécessaires, leur coût est intégralement répercuté sur les factures.

Respect des normes : mise à niveau du process de potabilisation

Sur Euron Mortagne, **les installations historiques de captage et de potabilisation dataient des années 1970** et ne permettaient plus de garantir la conformité de l'eau aux limites et références de qualité en vigueur.

Une **nouvelle unité de traitement** a donc été mise en service le 31 août dernier. Le montant de ces travaux incontournables s'élève à **4 millions d'euros HT**. 1 M€ provient de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, à qui est reversée votre « redevance lutte contre la pollution », facturée 35 centimes HT par mètre cube de consommation. 3 M€ sont financés par un emprunt sur 20 ans, amorti grâce à une fraction du prix du service qui vous est facturé.

Pérennité du patrimoine : renouvellement des ouvrages et des réseaux

Le réseau de distribution compte 215 kilomètres de conduites, âgées de 40 ans à 70 ans. Pour limiter les volumes d'eau perdus (fuites, ruptures, purges …) et pour garantir la continuité du service à long terme, il conviendrait de **remplacer chaque année au minimum 1% du réseau, soit 2,15 kilomètres** pour Euron Mortagne. Or jusqu'à présent, le prix du service ne permettait de renouveler que 170 mètres linéaires par an (0,08%). En restant à ce rythme, il aurait fallu plus de 1000 ans pour renouveler la totalité du réseau.

C'est pourquoi **vos élus locaux viennent unanimement d'adopter un premier Plan Pluriannuel d'Investissement d'une durée de 5 années,** qui comprend le renouvellement de 6,5 kms de canalisations mais également la mise en conformité et la sécurisation des réservoirs. Sur un coût global de **3 millions d'euros HT**, 0,56 M€ proviendront de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et 1 M€ proviendront de communes qui ont expressément demandé des travaux à court terme. Le reste à charge pour le syndicat des eaux sera financé par un emprunt sur 5 ans, amorti grâce à une **augmentation du prix du service correspondant à 202 000 € de recettes supplémentaires par an**.

Ce nouveau prix peut sembler élevé mais compte-tenu du niveau d'investissement qu'il rend possible, il peut être considéré comme **le juste niveau de prix pour éviter une dégradation du service à court terme**.

Questions diverses :

Casse 300 Haussonville

Quelle com' SMS pour prévenir rapidement quand casses ?

Enrobés Moyen

Relève en cours

Prochaine réunion :

Samedi 25 mars 2023 (Magnières)